

Sénat De Belgique.

Rapport de la Commission chargée de l'examen
du Projet de Loi relatif aux Travaux Publics.

Messieurs

La Commission à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi relatif aux crédits pour les travaux publics, l'a examiné avec attention; j'ai l'honneur de vous soumettre ses observations.

La construction d'une partie de la jetée d'Oost à Ostende, pour laquelle il est demandé un crédit de 107,000 francs, lui paraît d'une grande utilité: des événements récents ont prouvé et prouvent encore l'importance du port d'Ostende pour notre commerce maritime. Il est à désirer qu'on puisse l'améliorer, en rendre l'entrée plus facile et que ces travaux ne soient que le commencement de ceux qui s'exécuteront par la suite.

L'entretien et la reconstruction des digues de Pesseaut et construction de quelquesunes dans les polders, pour lesquels on demande un crédit de 270,000 francs, sont de la plus haute importance et de la plus indispensable nécessité. Ils doivent être achevés le plus tôt possible, de manière à pouvoir résister aux hautes marées dont l'épave n'est pas très-éloignée.

Sans doute le Gouvernement mettra toute sa sollicitude à les faire surveiller, diriger et exécuter de manière à ne rien laisser à désirer sous le rapport de la solidité. Le sort d'une partie bien intéressante de la Belgique en dépend. Ils rendront à la propriété et à l'agriculture des milliers d'habitans que les inondations leur avaient enlevés, et rappelleront dans leurs habitations les populations qu'elles en avaient expulsées.

Votre Commission voit avec plaisir que la répartition de la somme de 602,000 francs, excédant du produit des barrières, à lieu de manière que toutes les provinces y participent. Beaucoup d'ouvriers seront ainsi employés en même temps dans toute la Belgique.

Sans doute, et votre Commission aime à s'en flatter, cette répartition aura été faite autant que possible de manière à concilier l'intérêt général du Pays, avec l'intérêt et les besoins particuliers de chaque province; beaucoup de routes commencées et qui n'étaient d'aucune, ou presque d'aucune utilité, ni rapports, vont atteindre le but qu'on s'était proposé en les commençant et devenir tout à la fois utiles et productives.

Quoi que de nouvelles communications, l'achèvement, ou l'amélioration des anciennes, seront utiles et nécessaires, elles doivent naturellement être la seule destination de l'excédant du produit des barrières; la prospérité de l'agriculture et du commerce en dépendent.

Quatre Membres de votre Commission, n'ayant trouvé le projet de loi susceptible d'aucun changement, ont l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Un Membre a regretté que l'excédant du produit des barrières ne fût pas en totalité ou en partie réservé pour indemniser les anciens propriétaires des routes.

Le Marquis De Immetières et De Mouscron
Le Deschriervel.
F. Du Bois.
Le Marquis De Brodes.
Le Comte De Quarré
Rapporteur.